Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_024-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-024

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 2 avril 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF,
M. Antony LE BRAS donne pouvoir à Mme Nathalie RENAULT.

Secrétaire de séance : M. Claude GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 33 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2026 a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 14 avril 2026 au 14 juin 2026

FISCALITE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Fixation des taux d'imposition 2026.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

A- Gouvernement :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, servant d'assiette au calcul des taxes des impôts « ménages » (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ; de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), est de +0,8 % en 2026.

B- Département :

Les valeurs locatives des locaux professionnels sont calculées à partir de tarifs délibérés par le conseil départemental. L'évolution moyenne de ces tarifs est de +2,6 % pour 2026.

C- Commune :

Les bases d'imposition 2026 n'avaient pas été notifiées lors du vote du budget primitif 2026.
L'hypothèse retenue des variations physiques par rapport aux bases notifiées de 2025 sont les suivantes au BP 2026 :

- taxe d'habitation sur résidences secondaires : +0,5 % ;
- foncier bâti sur locaux d'habitations : +1,0 % ;
- foncier bâti sur locaux professionnels et industriels : +1,0 % ;
- foncier non bâti : -1,0 %.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260409-DELIB_2026_024-DE

Suite à la réception de l'état 1259 de 2026, le produit fiscal estimé en 2026, c'est-à-dire les bases d'imposition 2026 multipliées par les taux de 2025, serait de 21 298 K€, soit une évolution est de +1,5 % par rapport au produit enregistré en 2025.

	Produit notifié état 1259 de 2025	Produit enregistré en 2025	Produit estimé 2026 (selon état 1259 2026)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires y. c. majoration	2 440 639	2 283 753	2 212 061
Taxe sur le foncier bâti	18 395 216	18 475 281	18 868 170
Taxe sur le foncier non-bâti	238 924	224 765	217 857
Total	**21 074 779**	**20 983 799**	**21 298 088**

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Il est proposé au conseil municipal de valider la fixation des taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,16 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 71,90 % ;
- taxe d'habitation (TH) : 19,16 %.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- Autorise le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

A Concarneau, le 14 avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

